

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi onze avril à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Philippe Houdaille, maire.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILIER Gérard, Mme MENARD Elise, Mme COMBECAU Solenn, Mme NICOUUD Armelle, M. VERBEKE Jean-Pierre.

Absents excusés : Mme LEPAGE Hélène, M. HIERNAUX Vincent donne pouvoir à M. HOUDAILLE Philippe, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : M. MONTHILLER Gérard

Le compte rendu de la réunion municipal dernière est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter le taux des **quatre taxes locales identiques à ceux de 2016 pour l'année 2017**, soit :

Taxe d'habitation	9.12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25.37 %
CFE	11.29 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

VOTE DU BUDGET 2017

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	78 095.82 €	73 impôts et taxes	34 039.00 €
012 charges de personnel	43 315.00 €	74 dotations participations	36 890.00 €
014 atténuations de produits	16 665.00 €	75 autres produits gestions	21 829.00 €
65 autres charges	18 396.00 €	002 résultats reportés	87 872.58 €
66 charges financières	965.00 €		
67 charges exceptionnelles	105.00 €		
023 virement section investisst	23 088.76 €		
Total	180 630.58 €	Total	180 630.58 €

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
16 remboursements emprunt	10 100.00 €	10 dotations	12 214.00 €
20 immobilisations incorporelles	10 980.00 €	13 subvention d'investisse	168 521.00 €
21 immobilisations corporelles	14 120.00 €	02 solde reporté	81 376.24 €
23 immobilisations en cours	250 000.00 €	021 virt de la section fonct	23 088.76 €
Total	285 200.00 €	Total	285 200.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

DISCUSSION SUITE AU COURRIER REÇU DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE COMMENY

Deux courriers provenant des délégués de parents d'élèves à l'école de Commeny ont été reçus en mairie. Ceux-ci mentionnent des difficultés rencontrés dans la vie scolaire de l'école en raison du comportement de deux enfants dont l'une des familles habite à Moussy.

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré le père de cet enfant en mairie. La famille est soucieuse de résoudre cette problématique et envisage une solution plus adaptée à la rentrée prochaine.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le bureau de tour de gardes a été établi. Il est affiché dans le panneau prévu à cet effet à la mairie. Les nouvelles cartes d'électeurs ont été distribués. Le bureau sera ouvert de 8 heures à 20 heures.

POINT SUR LES TRAVAUX

La dalle en béton de la maison de village a été coulée le mardi 4 avril. La construction est en cours. A suivre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

INCIVILITE AU SEIN DU VILLAGE

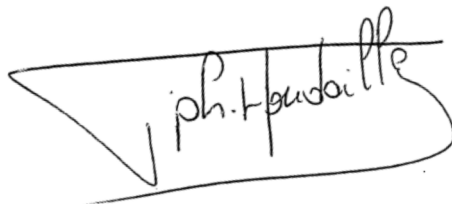
Monsieur le maire informe le conseil municipal de nouveaux problèmes d'incivilité au sein du village. Malgré les actions menées et la rencontre avec les jeunes du samedi 25 mars dernier à la mairie.

Il fait part de nouveaux incidents. L'un concerne la dégradation des murs de l'abreuvoir le 26 mars et l'autre s'étant produit à l'occasion d'une discussion assez vive entre les jeunes et un propriétaire à proximité de la place de la vieille mare, le dimanche 9 avril.

Par ailleurs, il a été rapporté en mairie que des riverains aimeraient s'approprier des places de stationnement sur cette place ce qui n'est pas acceptable. Les mêmes auraient proféré des menaces envers les jeunes, ce qui est inadmissible.

Dans un nouveau courrier qui sera adressé aux habitants du village, monsieur le maire précisera les limites à ne pas franchir autant pour les jeunes que pour les adultes.

Enfin, cette situation devenant problématique et risquant de s'aggraver encore, monsieur le maire indique qu'il avait contacté le conciliateur de justice et lui avait transmis le dossier.



Séance levée à 21 heures 30

Fait à MOUSSY, le 17 avril 2017

Le maire,
Philippe Houdaille